



# Waville

Décembre  
2023

Bulletin municipal

## Mairie de Waville

24 Rue de Joyeuse

03 83 81 81 47

[mairie.waville@wanadoo.fr](mailto:mairie.waville@wanadoo.fr)

## Permanences

### Permanence des adjoints

Lundi de 18h à 19h

### Secrétariat

Mardi de 11h à 12h // Jeudi de 15h à 18h

### Permanence du Maire et urbanisme

Samedi de 10h à 12h

Bulletin municipal de la commune de WAVILLE.  
Rédaction : commission Information et communication.  
Imprimé par nos soins.  
Ne pas jeter sur la voie publique.

Suivez l'actualité de la commune :

- sur son site internet : [mairie-waville.fr](http://mairie-waville.fr)
- sur facebook : MAIRIE DE WAVILLE
- sur l'application INTRAMUROS



## Le mot du Maire

Chères Wavilloises, Chers Wavillois,

Alors que décembre pointe le bout de son nez, nos rues scintillent déjà des premières lueurs des fêtes. C'est avec une grande joie que je vous retrouve au fil de ces lignes pour partager les moments forts de ce dernier semestre 2023.

Septembre a vu les écoliers entrer en classe dans le bâtiment mairie-école-salle polyvalente désormais rénové. Les premières fraîcheurs d'octobre ont permis de confirmer l'efficacité des travaux réalisés (remplacement des huisseries, isolation du grenier et changement du système de chauffage par un système de pompe à chaleur). Au-delà du confort, nous pouvons déjà également constater les économies énergétiques et financières. Nous en dresserons bien sûr un bilan comparatif dans un prochain bulletin.

Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, remplies de joie, de partage et de moments inoubliables.

Bonne lecture,

*Isabelle Collignon-Mathieu*

### Etat civil :

*Ils se sont dits "Oui"*

Benjamin LEPEZEL et Katia PINCHAULT

*Ils nous ont quittés*

Colette PIERSON née JEANNESSON



## La boîte aux lettres du Père Noël

Du 2 au 20 décembre, petits et grands peuvent déposer leur lettre au Père Noël dans la boîte aux lettres installée Place du Mad !

*Je t'ai laissé un message, regarde la vidéo juste ici !  
A très bientôt !*



Scannez le QR Code



## Hommage à Colette PIERSON



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Madame Colette Pierson, née Jeannesson, le 1<sup>er</sup> juillet 1938 à Etain ; elle avait épousé en septembre 1959, à Sézanne, Claude Pierson.

De cette union sont nés deux enfants, Alain et Véronique, puis deux petits-enfants sont venus agrandir le cercle familial. Dévouée secrétaire de mairie de 1975 à 2003, soit 28 années au service de notre collectivité, elle a connu 3 maires : M. Jules ROYER jusqu'en 1976 puis M. Lucien MOISSETTE de 1976 à 1983 et Mme Maryse MARION de 1983 à sa retraite.

Très disponible, elle rendait volontiers service aux habitants de la commune et des villages voisins notamment pour la rédaction d'actes administratifs.

A ses enfants, petits-enfants et toute la famille, nous présentons nos plus sincères condoléances.

## Nouveaux habitants

Nous invitons tout nouvel habitant à venir se présenter en mairie afin de tenir le plus à jour possible notre fichier de population.

Vous y trouverez également des renseignements utiles sur la vie de notre village.

**Prenez part à la vie du village !**

**Le dynamisme de celui-ci dépend de l'implication de chacun d'entre nous.**

*Merci également à tous les habitants de signaler en mairie toute modification dans la composition du foyer (pour les ordures ménagères notamment).*

## INFORMATION UTILE

Une agence postale communale dans les locaux de la mairie d'Onville est à votre disposition :

Les mardis - jeudis - vendredis de 17h - 19h et les samedis de 10h à 12h.

## Un artisan boucher chaque jeudi

Chaque jeudi de 10h à 11h, notre village accueille le commerce ambulant «Romaric Boucherie» sur la Place du Mad. N'hésitez pas à passer commande :

- sur le site internet : [romaric-boucherie.eatbu.com](http://romaric-boucherie.eatbu.com)
- ou au 06 03 90 27 67



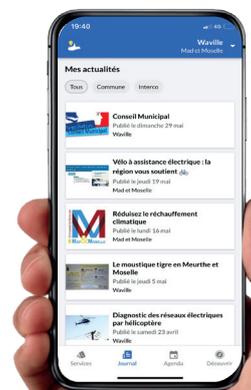
## Actualités du village

Retrouvez les actualités de Waville :

- sur l'application mobile IntraMuros. Soyez notifiés ou consultez les événements, actualités et points d'intérêt de Waville et des communes environnantes.
- sur facebook [Mairie de Waville](#)
- sur le site internet [waville-mairie.fr](http://waville-mairie.fr)



**Lien pour télécharger intramuros**



# Délibérations du conseil municipal



## TARIFS CONCESSIONS CAVE URNES

Le tarif des concessions des caves-urnes installées cette année seront divisées en 2 catégories :

- Concession d'une durée de 30 ans : 1 500 €
- Concession d'une durée de 50 ans : 2 000 €



## TARIFS SALLE POLYVALENTE À COMPTER DU 01/01/2024

- 150 € le week-end pour les particuliers du vendredi 20h au dimanche 20h
- 100 € la journée (samedi, dimanches, jours fériés et vacances scolaires, de la veille à 20h jusqu'au jour de location à 20 h), et 70 € pour une journée supplémentaire
- Gratuit pour les associations ayant le siège social dans la commune de Waville
- Gratuit 1 fois par an pour les associations ayant le siège social dans la Communauté de Communes de Mad et Moselle
- 800 € de caution
- 50 € pour le ménage si la salle est rendue trop sale.



## AFFOUAGES RÈGLEMENT D'EXPLOITATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le règlement d'affouage pour 2023-2024 qui doit être transmis aux affouagistes lors de leurs inscriptions pour la délivrance d'une parcelle de bois et remis signé en Mairie.
- Décide de fixer le délai d'exploitation au 15 Mai 2024, passée cette date, l'exploitation est interdite.
- Décide de fixer le délai d'enlèvement au 30 Septembre 2024, en dehors des périodes pluvieuses.
- Décide de fixer le tarif à 8,50 euros le stère (délibération 2023-029)



## RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA BERGERIE ET COMPAGNIE POUR LA STÉRILISATION DES CHATS LIBRES

L'association « la Bergerie et Compagnie » contribue à la capture et la stérilisation des chats libres. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder à cette association une subvention de 140€.



## ACHAT DES PARCELLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acquérir plusieurs parcelles qui pourraient être destinées à la reconversion en vergers ou en jardins partagés.



## BAUX RURAUX

Le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Pierson n'a pas pris part au vote) décide de renouveler les baux ruraux, pour une durée de 9 années et d'appliquer le tarif de fermage d'une valeur de 95€ à l'hectare. Celui-ci sera révisé chaque année suivant l'indice de fermage national publié par l'INSEE, et l'ensemble des autres charges et conditions sont reconduites.



## SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS DE WAVILLE ET MODALITÉS DE VERSEMENT

Le conseil municipal valide la proposition de Mme Le Maire de verser une subvention de fonctionnement aux associations dont le siège social est implanté à Waville. Celles-ci seront soumises aux conditions suivantes :

- Présentation du compte rendu de la dernière assemblée générale
- Présentation du bilan de l'année écoulée et du budget prévisionnel de l'année en cours
- Activités organisées sur la commune de Waville

Le conseil municipal décide de ce fait de verser

- 300 € de subvention au Club de Basket
- 300 € de subvention à l'association « Les Chanterelles » *2 membres du conseil municipal ne prennent pas part au vote car membres de l'Association.*
- 300 € de subvention à l'Association Communale de Chasse Agréée « ACCA »
- 300 € de subvention à l'association des parents d'élèves du RPI du Bois des Pins

Une subvention complémentaire annuelle représentant 80 % du montant de la prestation et plafonnée à 400 €, pourra être accordée à ces associations par le conseil municipal sur présentation d'un projet détaillé déposé avant la manifestation, et sur présentation de facture acquittée.

## BÂTIMENT MAIRIE - ÉCOLE - SALLE POLYVALENTE

- Les travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie - école - salle polyvalente et d'activités sont désormais terminés.

- Des barrières de sécurité ont été installées devant l'école et rue Bayard pour garantir la sécurité des enfants et éviter le stationnement.

D'autres barrières seront également posées à l'Eglise et Place du Mad.

- Le hall de l'école et les sanitaires ont été remis en peinture par les agents communaux.

- La salle du conseil de la Mairie a également été remise en peinture.



## TUNNEL DU PONT SNCF SÉCURISÉ

Aux abords du pont SNCF en bas du village, des grilles de sécurité ont été installées afin de protéger les entrées du tunnel.



## RECONSTRUCTION D'UN MUR EN PIERRE SÈCHE

Une équipe du Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) a travaillé à la préparation de la reconstruction d'une partie du mur en pierre sèche, le long du sentier des vignes dominant la rue du Luxembourg. De nombreuses actions ont été menées par le Parc pour sauver les murs en pierre sèche, qui subissent depuis le début du XXème siècle un processus de destruction et d'abandon, malgré leurs intérêts historiques, paysagers, techniques et écologiques.



## TRAVAUX DE RACCORDEMENT POUR LA VIDÉOPROTECTION

Les travaux de raccordement avant l'installation d'un système de vidéo-protection ont débuté. En partenariat avec les communes de Villecey-sur-Mad et Onville, ce système permettra d'améliorer la sécurité au sein de la commune.



## DE NOUVEAUX SANITAIRES POUR L'ANCIEN CAFÉ

Les sanitaires vétustes, de l'ancien café ont été entièrement rénovés par l'agent communal pour plus de confort.



## EXTENSION DE VOIRIE RUE DU BASSIN

Ces travaux ont été entrepris pour faciliter l'accès à la partie haute de la rue et canaliser les eaux pluviales.



# Quelle démarche pour déclarer vos travaux ?

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Avant de commencer, tout propriétaire doit déclarer à sa mairie le lancement de travaux de construction ou d'aménagement. La Mairie conseille et envoie les demandes à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey qui instruit les dossiers.

## TOIT :

1

- Réfection de toiture : **DP**

## ABRIS DE JARDIN :

2

- Inférieur à 5 m<sup>2</sup> : **AUCUNE FORMALITÉ**
- Inférieur à 40 m<sup>2</sup> : **DP**
- Supérieur ou égal à 40 m<sup>2</sup> : **PC**

## CRÉATION D'OUVERTURES (Fenêtres, portes) OU MODIFICATION :

3

**DP**

## FAÇADE, RAVALEMENT:

4

**DP**

## GARAGE :

5

- Inférieur à 40m<sup>2</sup> : **DP**
- Supérieur ou égal à 40m<sup>2</sup> : **PC**

## MUR DE SOUTÈNEMENT :

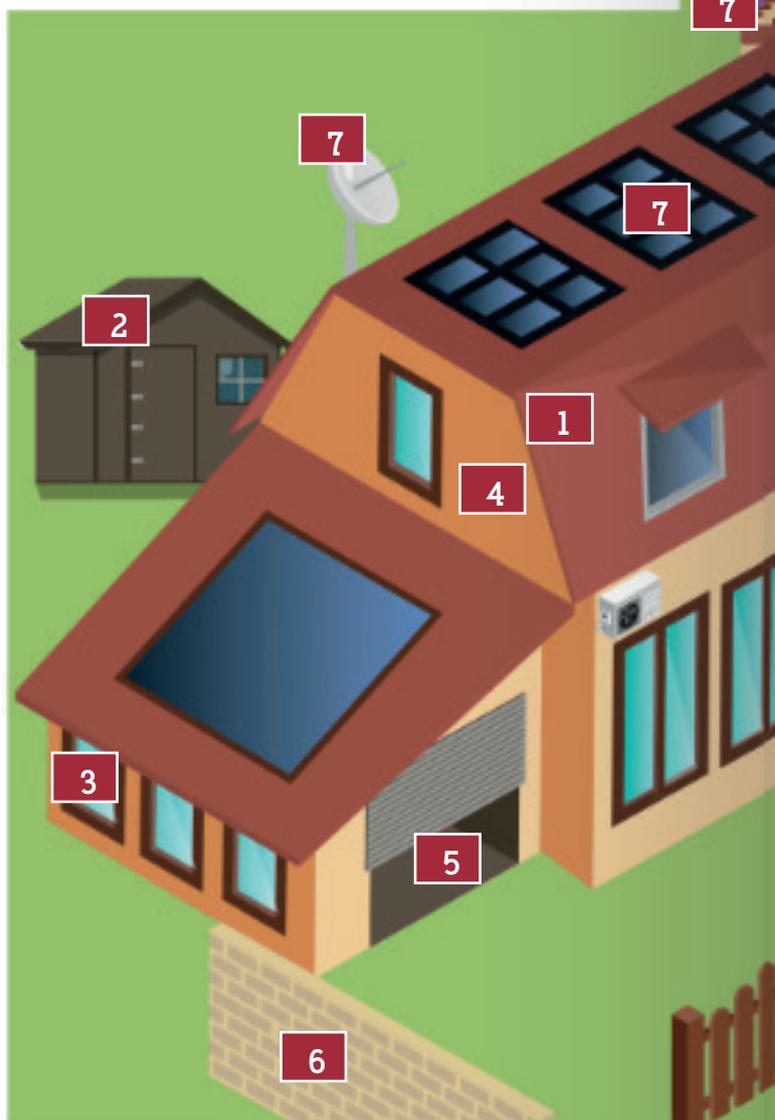
6

**DP**

## ÉLÉMENTS AJOUTÉS SUR L'HABITATION :

7

- Installation de panneaux solaires, velux, cheminée, moteur pompe à chaleur.. : **DP**
- Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation :
  - Inférieur à 5m<sup>2</sup> et sans modification aspect extérieur : **AUCUNE FORMALITÉ**
  - Supérieur à 40m<sup>2</sup> : **DP**



Selon l'article L.480-4 du Code de l'Urbanisme, **tout travaux non déclarés peut être soumis à une sanction.** Vous souhaitez réaliser un projet mais vous ne savez pas comment procéder, n'hésitez pas à contacter le service en Urbanisme, qui se tient à votre entière disposition, pour étudier la faisabilité de votre projet

## Pour toute démolition : abri de jardin, muret, clôture, portail, fenêtre : PD

(obligatoire dans le périmètre  
des monuments historiques.  
Notre commune est concernée)

## PISCINE :

8

- Inférieur à 100m<sup>2</sup>, couverte ou non (inférieur à 1m80 de haut) : **DP**
- Supérieur ou égal à 100m<sup>2</sup> et/ou couverture à au moins 1,80m de haut et/ou local technique : **PC**

## COUVERTURE PISCINE :

- Inférieur à 1m80 de hauteur : **AUCUNE FORMALITÉ**
- Supérieur ou égal à 1m80 de hauteur : **DP**

## PLANTER OU RETIRER UN ARBRE : DP

9

(obligatoire dans le périmètre des monuments  
historiques. Notre commune est concernée)

## VERANDA, TERRASSE COUVERTE (PERGOLA) :

10

- Inférieur à 40m<sup>2</sup> : **DP**
- Supérieur ou égal à 40m<sup>2</sup> : **PC**

## MUR, MURET : DP CLÔTURE : DP PORTAIL : DP

11

## TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN-PIED (BETON OU BOIS) :

12

- Surélevée (à partir de 60 cm) et/ou avec fondations profondes et/ou inférieur à 5m<sup>2</sup> : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et inférieur à 40m<sup>2</sup> : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et supérieur ou égal à 40m<sup>2</sup> : **PC**

## PAVAGE : DP

13



Permanence Urbanisme en mairie :

- Les samedis de 10h à 12h
  - Cas particuliers sur rendez-vous
- 03 83 81 81 47  
mairie.waville@wanadoo.fr

**DP = Déclaration Préalable**  
**PC : Permis de Construite**  
**PD : Permis de Démolir**

## Chantiers participatifs

Le village s'adapte aux occasions !

A l'occasion de la fête d'Halloween, les enfants fréquentant le périscolaire ont poursuivi la mise en peinture des décors initiés l'année dernière pour parer l'école de figurines effrayantes !

Puis, en préparation de la période des fêtes, un premier atelier de dessin et de découpe de décors de Noël a été organisé. Les enfants du village ont été invités à mettre en peinture la nouvelle fresque et les nouveaux personnages qui ont été mis en place dans le village début décembre.



## Engagement pour la biodiversité

Le patrimoine naturel du Rupt de Mad, dont celui de la commune, est particulièrement riche, comme en témoigne le site Natura 2000 des pelouses de Waville autour de la Croix joyeuse notamment.

Depuis plusieurs années, la municipalité s'investit dans la préservation de cette biodiversité, aux côtés de différents partenaires (Communauté de communes, PNRL, ONF, Conservatoire des Espaces Naturels...). En cette fin d'année 2023, plusieurs actions sont en cours sur la commune :

- La création d'un verger partagé et pédagogique sur une parcelle communale (à proximité du cimetière). En collaboration avec la Communauté de communes de Mad et Moselle, cette parcelle en friche de 16 ares, est en cours de défrichage mécanique et sera réensemencée. S'ensuivront plusieurs mois de repos pour laisser le temps au sol et à la végétation de réagir suite à l'ouverture du milieu, qui déboucheront fin 2024 sur la plantation d'une vingtaine d'arbres fruitiers.
- La plantation d'arbres fruitiers sur une parcelle communale située face au cimetière
- La pose de nichoirs à mésanges, en collaboration avec l'association Torcol. Les mésanges constituent un moyen de lutte biologique efficace en cas de chenilles processionnaires.

Pour l'année à venir, des réflexions sont en cours pour mettre en place un pâturage communal, constitué de 2 à 3 moutons. Sortes de tondeuses écologiques, ils seront en charge d'entretenir le nouveau verger pédagogique, ainsi que d'autres parcelles communales, et pourquoi pas quelques parcelles privées pour ceux d'entre vous qui le souhaitent !

Chacun d'entre nous pourrait être parrain ou marraine de nos nouveaux habitants et prendre part à leur bien-être 1 ou 2 semaines par an.



## PROPRETÉ DU VILLAGE

Chaque habitant (propriétaire ou locataire) est tenu de nettoyer son pas de porte jusqu'au caniveau.

Les sacs de recyclage sont à déposer sur la voie publique uniquement la veille de passage, à savoir le mardi soir (voir calendrier de collecte 2024).

## ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre des mesures pour préserver la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit.

La divagation des animaux peut entraîner des accidents avec les piétons, les cyclistes ou les automobilistes. Le propriétaire reste responsable des actes qu'occasionne son animal.

Des sacs à excréments sont à disposition dans le village pour ramasser les déjections canines afin d'éviter qu'elles ne souillent les rues et les abords des habitations.

## DÉNEIGEMENT

En prévision de l'hiver, nous vous rappelons qu'en période hivernale, chacun est tenu de déneiger devant sa maison. Des bacs à sel sont installés un peu partout dans le village. Merci de prévenir la mairie si vous constatez qu'un bac est vide. Nous comptons sur votre civisme.



## FÊTE NATIONALE

Cette année encore la Mairie a invité les habitants à se réunir autour d'un repas patriotique qui a été suivi par un défilé aux lampions dans le village. Nouveauté de cette année : une soirée karaoké qui a ravi les petits et les grands ! Merci à tous les participants !



## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le rendez-vous était donné devant le monument aux morts de Waville. Après un dépôt de fleurs et une allocution, la chorale des Chanterelles «La clé des Chants» a rendu hommage aux personnes décédées avec la chanson de Craonne.



## SPECTACLE DE DANSE

Au début du mois de juillet, l'activité Danse proposée par l'Association des Chanterelles présentait son conte dansant !



## BROCANTE DE LA RENTRÉE

L'association du Basket a organisé sa traditionnelle brocante. Les chineurs ont pu faire des affaires et concourir pour remporter l'animation de lancers francs !



## MARCHÉ AUX FLEURS

La vente de fleurs pour la Toussaint de l'Association des Chanterelles sur la Place du Mad a connu son habituel succès. Les fleurs proviennent de L'ESAT « Les Jardins de Villers » qui accueille 50 personnes en situation de handicap exerçant leur activité professionnelle au sein de différents ateliers.



## MARCHE NOCTURNE

La marche nocturne organisée par l'association des Chanterelles a rassemblé une centaine de personnes. Les marcheurs, équipés de lampes torches, ont cheminé sur les sentiers tracés sur le territoire de la commune. Environ 70 personnes sont ensuite restées pour le repas proposé et servi à la salle des fêtes.



## HALLOWEEN

L'association des parents d'élèves du Bois des pins a organisé une chasse aux ingrédients de la potion d'Halloween. Celle-ci devait permettre de sauver les bonbons du village. Seize équipes ont bravé la pluie et se sont lancées à la recherche des indices dissimulés dans tout le village.



Ensuite, la journée s'est poursuivie par une projection sur le thème d'Halloween proposée par le Ciné-club de l'association des Chanterelles.



Le 31 au soir, après le porte à porte des enfants en quête de bonbons et de friandises, la municipalité a offert la dégustation d'une soupe à la citrouille.



N'ayant pas reçu d'informations quant aux activités et sorties de l'école malgré nos sollicitations, nous ne pouvons pas communiquer sur les événements non organisés par les communes.

## SOIRÉE TARTES FLAMBÉES

Comme chaque année, l'association des Chanterelles a fait chauffer ses fours Place du Mad pour proposer tartes flambées et vin chaud.



## SPECTACLE DE MAGIE ET VISITE DU SAINT NICOLAS

Après que les petits et les plus grands aient pu profiter d'un spectacle interactif du magicien Morgan de Cecco à l'initiative de l'association des Chanterelles, le Saint Nicolas... et le Père Fouettard sont venus distribuer des bonbons aux enfants (qu'ils aient été sages ou non) !



## VISITE DU SAINT NICOLAS

Mais le Saint-Nicolas n'avait pas pour autant quitté le secteur ! En effet, mardi 5 décembre, toujours accompagné de son acolyte le Père Fouettard, il a rendu visite aux élèves des classes de Waville et de Saint-Julien-les-Gorze.



## Un gros succès pour la reprise des activités !

- + de 70 adhérents pour le Judo qui fête ses 40 ans cette année !
- + de 40 danseuses
- + de 25 chanteurs à la chorale «La Clé des Chants»
- Reprise des activités du basket
- Effectif en hausse à la couture !





*Viens prendre le goûter avec le*

# *Père Noël*

SAMEDI 23 DÉCEMBRE 2023

15H - 17H À LA SALLE POLYVALENTE



## FÊTES ET MANIFESTATIONS à venir

15 DÉCEMBRE 2023	Ecoles du RPI	Spectacle et visite du Saint-Nicolas
16-17 DÉCEMBRE 2023	Mairie	Distribution des colis aux aînés
23 DÉCEMBRE 2023	Mairie	Goûter avec le Père Noël
7 JANVIER 2024	Mairie	Vœux du Maire et galette des rois
3 MARS 2024	Mairie	Repas des aînés